

Dossier n°

Pour déposer ce dossier : Courriel, envoi postal ou dépôt direct en boîte aux lettres à l'adresse ci-dessus.

Les champs indiqués avec * sont obligatoires.

Toute demande incomplète ne sera pas acceptée :

➤ **liste des pièces obligatoires en page 2 et 3**

Dépôt du formulaire en 1 seul exemplaire

Formulaire de demande de titre foncier

Création

Extension

Bail emphytéotique

Concession agricole

Concession abattis itinérant

N°SIRET (le cas échéant)

Êtes-vous inscrit à l'AMEXA : Oui Non. Si Oui précisez : Exclusif Principal Secondaire

1. Informations relatives au demandeur

Nom de naissance * **Nom d'épouse**

Prénom*

Date de naissance* **Lieu de naissance**

Nationalité

Adresse n° **Rue ou lieu-dit**

N° de boîte postale **Code postal** **Commune**

Téléphone fixe **Téléphone mobile ***

Adresse courriel *

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Concubinage Veuf(ve) Divorcé(e)

Situation professionnelle actuelle : Exploitant(e) agricole Conjoint(e) d'exploitant(e) Salarié(e) agricole

Demandeur(euse) d'emploi Étudiant(e), précisez le domaine :

Autre, précisez le secteur professionnel, l'employeur et le poste occupé :

Si vous occupez un poste dans la fonction publique (titulaire ou contractuel) joindre obligatoirement la demande d'autorisation de cumul d'activité à titre accessoire dûment remplie et signée (accessible en téléchargement sur le site internet <http://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/Acces-au-foncier-de-l-Etat/Acces-au-foncier-de-l-Etat>)

2. Informations relatives à votre conjoint(e) / concubin(e)

Nom de naissance **Prénom**

Date de naissance

A-t-il (elle) une exploitation ? Oui Non Si Oui, superficie exacte

A-t-il (elle) une autre profession ? Oui Non Si Oui, laquelle ?

Profession

Employeur

3. Localisation du terrain

La commune concernée

Le secteur, lieu-dit

Références de la ou des parcelles cadastrales

Surface demandée ha **Défrichement prévu** Non Oui, superficie exacte du défrichement ha

Si le défrichement prévu est supérieur ou égale à 20 ha, joindre au formulaire de demande de titre foncier l'avis réglementaire ou le récépissé de dépôt du document (*cerfa n°14734*02*) du ministère chargé de l'environnement, relatif à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (formulaire accessible en téléchargement sur le site internet <http://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/Acces-au-foncier-de-l-Etat/Acces-au-foncier-de-l-Etat>)

Réalisez obligatoirement votre plan de(s) parcelle(s) avec les coordonnées géo-localisées exactes, via l'accès public de l'outil en ligne indiqué sur la page internet des services de l'Etat : <http://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/Acces-au-foncier-de-l-Etat/Acces-au-foncier-de-l-Etat>

4. Nature des titres fonciers déjà détenus en Guyane, par vous ou votre conjoint (biens en commun)

Date			
Commune			
Nature du titre			
Surface			
Références cadastrales			

5. Autres demandes en cours

Date de la demande			
Commune			
Nature du titre			
Surface			
Références cadastrales			

6. Informations relatives au projet agricole

Constructions prévues : Non Oui, nature des constructions :

--

**Toute construction est soumise à autorisation préalable par dépôt d'un permis de construire.
Se rapprocher du service urbanisme de la Mairie concernée.**

Motivation de la demande : Expliquez brièvement pourquoi souhaitez-vous créer une exploitation agricole ?

Avez-vous des enfants de + de 16 ans qui suivent une formation dans le domaine agricole ? Non Oui

7. Pièces obligatoires à joindre au formulaire, toute absence entraîne le rejet de votre demande

- ➔ Copie de la carte nationale d'identité (CNI) ou du passeport à jour. Si vous n'êtes pas de nationalité française ou d'un pays membre de l'union ou de l'espace économique européen, une copie de votre carte de résident en cours de validité.
- ➔ Les deux plans de la parcelle générés à l'aide de l'outil en ligne indiqué sur la page internet des services de l'État : <http://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/Acces-au-foncier-de-l-Etat/Acces-au-foncier-de-l-Etat>
- ➔ Le dossier technique complet de projet agricole (note technico-économique) : pour vous aider dans l'élaboration de votre projet agricole, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Accueil Installation de la Chambre d'Agriculture.
- ➔ **Pour les sociétés** : Extrait Kbis
- ➔ **S'il s'agit d'une demande d'extension** : Attestation AMEXA

Pièces à joindre éventuellement :

- ➔ Photocopie du diplôme agricole.
- ➔ Si le défrichement prévu est supérieur ou égale à 20ha, l'avis, ou le récépissé de dépôt, du formulaire *cerfa* n°14734*02 du ministère en charge de l'environnement, relatif à la demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une étude d'impact.
- ➔ Si vous n'avez pas le n° SIRET, photocopie de récépissé de dépôt du dossier de création d'entreprise au centre de formalités des entreprises de la Chambre d'Agriculture ;
- ➔ **Si vous êtes employé dans la fonction publique (titulaire ou contractuel)** : la demande d'autorisation de cumul d'activité

Pour votre information :

- ✓ **Toute demande non située dans une zone disponible selon l'Outil en ligne de la page internet des services de l'État sera rejetée. La zone disponible est délimitée au regard des documents d'urbanisme des Collectivités (PLU et SAR, consultables directement auprès de la Mairie concernée) et correspond au le foncier privé de l'État libre d'engagement.**
- ✓ **Référence réglementaire correspondante du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) pour les baux et concessions : [Articles R5141-1 à R5141-25](#).**
- ✓ **La recherche de subvention (installation, modernisation, etc.) peut s'effectuer parallèlement à la demande de foncier.**

8. Engagements du demandeur

**Cette demande étant strictement personnelle, je m'engage à ne pas la transférer à une autre personne physique ou morale.
Je m'engage à acquitter les frais de publication obligatoire dans un journal d'annonces légales ;**

En cas de notification de décision favorable de M. le Préfet suite à l'examen de ma demande en Commission d'Attribution Foncière pour l'aménagement et la mise en valeur agricole des terres domaniales:

- **Je m'engage, à faire réaliser le bornage de la parcelle attribuée à mes frais dans un délai de 24 mois ;**
- **Je m'engage à exploiter le terrain à des fins agricoles pendant une durée de 30 ans, en application des articles R5141-16 à R5141-19 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;**
- **Je m'engage m'acquitter de l'ensemble de mes obligations et à respecter toutes les dispositions réglementaires auxquelles est soumis le projet ;**
- **J'atteste l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes.**

Toute fausse déclaration est passible de sanction pénale en vertu des articles 441-1 à 441-12 du Code pénal et entraîne la nullité de la demande.

Fait à le

Signature du demandeur

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Informations utiles :

Point Accueil Installation Chambre d'Agriculture : 1, avenue des Jardins de Sainte-Agathe 97355
MACOURIA-TONATE , Standard du siège : 0594 29 61 95

Direction Générale des Territoires et de la Mer (ex DAAF), Service de l'Économie Agricole et Forestière
A Cayenne standard du siège : 05.94.29.63.74
A Saint Laurent du Maroni : 05.94.34.74.00

Direction Générale des Territoires et de la Mer (ex DEAL), CS 76003 - 97306 CAYENNE CEDEX
Standard du siège : **0594 39 80 00**

Autorité Environnementale

autorite-environnementale.guyane@developpement-durable.gouv.f

Les grandes étapes d'instruction

1. Enregistrement du dossier s'il est complet ;
2. Demande de publication dans la presse ; en parallèle, demande d'affichage en mairie et demande d'avis à la Chambre d'Agriculture ;
3. À réception des documents de publication dans la presse, du certificat d'affichage en mairie et de l'avis de la chambre d'agriculture, le dossier est transmis aux services de l'État (DGTM, DRFIP, ONF) pour instruction ;
4. À réception des avis des services de l'État, un ordre du jour d'une Commission d'attribution foncière est proposée à M. le préfet ;
5. Tenue de la CAF ;
6. Notification de la décision signée par M. le préfet aux demandeurs avec s'il y a lieu le document pour faire effectuer le bornage ;
7. Après validation du bornage, un état des lieux est effectué par la DGTM ;
8. Demande des pièces pour la rédaction de l'acte par le Service Local du Domaine ;
9. Acquiescement des frais de publicité foncière, enregistrement de l'acte ;
10. Envoi de l'acte à l'attributaire.